



HAL
open science

Résistances quotidiennes à l'injustice en ville : contrôle social local, opportunités politiques, et modes d'expression du sentiment d'injustice dans l'espace public urbain

Claire Bénit-Gbaffou, Philippe Gervais Lambony, Karine Ginisty, Sam Owuor

► To cite this version:

Claire Bénit-Gbaffou, Philippe Gervais Lambony, Karine Ginisty, Sam Owuor. Résistances quotidiennes à l'injustice en ville : contrôle social local, opportunités politiques, et modes d'expression du sentiment d'injustice dans l'espace public urbain. P. Gervais-Lambony, C Benit-Gbaffou, A. Musset, J-L Piermay, S. Planel (eds), La Justice Spatiale et la Ville, Regards du Sud. Paris : Karthala, pp. 207-226., 2014. hal-02781492

HAL Id: hal-02781492

<https://hal.science/hal-02781492>

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 11 – Résistances quotidiennes à l’injustice en ville : contrôle social local, opportunités politiques, et modes d’expression du sentiment d’injustice dans l’espace public urbain

Version du 15.04.2012

Claire Bénit-Gbaffou (Coord.), Philippe Gervais Lambony, Karine Ginisty, Sam Owuor

Intro

Les citoyens ne mobilisent les catégories du juste et de l'injuste ni spontanément, ni gratuitement. Ils la mobilisent dans des contextes locaux et politiques particuliers ; dans des espaces différents selon les villes et les pays ; et en fonction d'objectifs politiques qui déterminent souvent les catégories politiques utilisées à un moment donné, en un lieu donné, pour exprimer un sentiment d'injustice. Nous nous intéressons donc moins à un sentiment 'ontologique' du juste et de l'injuste, qu'à l'expression publique ou du moins collective, d'un sentiment d'injustice, qui peut prendre différentes formes (et où le terme d'injustice ou de justice n'est d'ailleurs souvent pas prononcé, même si les revendications exprimées sont fondées sur des sentiments de cette nature) : le moment, la manière et le lieu où le sentiment d'injustice s'exprime pour devenir instrument politique.

La justice avance masquée (quand elle avance), surtout dans les pays où les pratiques démocratiques sont fragiles, contestées ou absentes. La nature du régime politique est un élément de contexte crucial pour comprendre les usages (ou leur absence) de la notion de justice dans les mobilisations collectives, dans différents espaces, à différentes échelles. Plutôt qu'une dichotomie entre démocratie et régime autoritaire, il faudrait sans doute parler ici de différents degrés de démocratie (Afrique du Sud, Kenya, Maroc, Mozambique, Togo) - qui pourraient se mesurer à la manière dont l'usage de la violence pour régler les différends politiques est habituel, accepté, légitimé. L'importance de ces contextes dans les formes d'expression d'un sentiment de justice ou d'injustice est par exemple illustré dans les travaux de Bayat (1997, c'est-à-dire avant les manifestations qui ont suivi les dernières élections nationales) sur la résistance collective urbaine des pauvres dans les villes iraniennes : peu de mobilisation collective, de mouvement social contestataire ou radical se manifestant dans les rues de Téhéran, et qui déclenchaient une répression publique immédiate et violente ; mais des formes de résistances quotidiennes, passives, tranquilles (*'quiet encroachments'*), issues de ce qu'il appelle la « société incivile » (*'uncivil society'*), qui s'oppose aux règlements urbains par ses pratiques spatiales quotidiennes plutôt que par l'opposition affichée, explicite, ouverte et organisée. Certaines expressions collectives de sentiments d'injustice n'ont donc pas « droit de cité » - ne peuvent trouver d'espace (physique ni politique) où se déployer directement dans la ville et dans la société. Au-delà de la peur de la répression ou de la rétribution, la manière dont le sentiment d'injustice est exprimé dans l'espace public est fortement influencée par les discours légitimes dominants. « Certains groupes ont un accès exclusif ou privilégié à ce que Nancy Fraser appelle les moyens d'interprétation et de communication au sein d'une société.

En conséquence, les produits culturels dominants dans une société, les plus largement répandus, expriment l'expérience, les valeurs, les objectifs et les réalisations de ces groupes » (Young, 1990 : 59). Les systèmes de valeur, de « grandeur » (Boltanski et Thévenot 1991), en cours dans une société urbaine donnée, et souvent matérialisés par un ensemble de lois et textes réglementaires, de constructions médiatiques, de jurisprudences et de pratiques publiques, influencent fortement la manière dont les individus et les groupes exprimeront leurs revendications dans l'espace public.

La question de la nature inégalement démocratique des régimes en place est donc cruciale pour comprendre les formes d'expression du juste et de l'injuste dans les mobilisations individuelles et collectives ; mais aussi celle de la configuration spatiale des villes et de ses espaces publics ; celle des cultures politiques héritées et émergentes, à la jonction de ces deux éléments ; celles des politiques urbaines et électorales du moment.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première s'attache à montrer que parler de justice ou d'injustice dans et de la ville est tout sauf facile : tout le monde n'utilise pas ces notions de la même manière ; ni en tous lieux, ni en toutes conditions. L'usage de ces catégories est éminemment contextuel. La seconde partie examine l'usage de différentes formulations, et même catégories (qui renvoient à des grilles de lecture et d'analyse du réel) pour exprimer le juste et l'injuste. Le choix de ces catégories correspond à des tactiques individuelles ou collectives, dans des contextes mouvants d'opportunités politiques ; ce qui n'implique pas nécessairement que ces catégories soient entièrement fluides, leur usage participant de la construction d'une culture politique pérenne.

1. Exprimer le juste et l'injuste dans l'espace public

Sans rentrer dans les débats sur universalisme ou relativisme de la notion de justice, ni sur la distinction ou les recouvrements entre justice procédurale et justice distributive sur laquelle on ne reviendra que brièvement, cette partie s'attache à montrer l'importance des contextes (spatiaux, sociaux, et politiques) dans l'expression publique du juste et de l'injuste. Un sentiment d'injustice peut être refoulé ; il peut être exprimé de manière détournée, sublimée ou pervertie, il peut être internalisé ou externalisé, dans la confession ou dans l'accusation ; ... Nous souhaitons ici souligner la différence entre un *sentiment* de ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, au moins en partie inné, si l'on suit les théories kantienne (mais ce n'est pas ici que nous voulons porter le débat) ; et *l'expression*, individuelle ou collective, du juste et de l'injuste pour décrire, analyser ou dénoncer une situation. Nous nous concentrons ici sur les expressions (non pas exclusivement, mais majoritairement, discursives) de ces sentiment d'injustices dans les lieux publics – parce qu'elles ont des effets sur les représentations collectives du juste et de l'injuste, et souvent engendrent des formes de réponses (de l'Etat mais aussi d'autres acteurs) – de justification, de clarification, de redéfinition ou de changement. L'expression du juste et de l'injuste dans l'espace public est éminemment politique – elle débouche sur une contestation de l'état des choses et de la structure du pouvoir, l'expression en constituant une des premières étapes.

Mais quelles expressions, et quels espaces publics ? La formulation d'un sentiment d'injustice, les mots et catégories employées pour l'exprimer, sont éminemment variables. Au-delà du

capital social et culturel des individus et des groupes (et, dans des sociétés multi-culturelles, multi- raciales et multi-ethniques, la question de la langue d'expression et d'interaction), nous souhaitons analyser l'effet de trois éléments dans l'expression de l'injuste dans l'espace public :

- La citoyenneté (au sens large), ou la 'citadinité' (Dorier-Apprill et Gervais-Lambony 2009) de celui qui s'exprime – son degré d'appartenance autant que d'inclusion dans la société urbaine locale. Ils influent souvent sur ce qu'il se sent en position de revendiquer avec succès, et la manière dont il le revendique ;
- La géographie des lieux, des espaces publics – les hauts lieux, espaces public symboliques, espaces du pouvoir ou de la contestation ; mais aussi les espaces collectifs quotidiens, de quartier, d'agglomération, et la manière dont leur disposition, leur accessibilité, leur valeur symbolique et historique, influe sur les expressions du juste et de l'injuste ;
- Le contrôle social et politique en ces espaces publics – qui varie dans sa nature, son degré : certaines expressions du juste et de l'injuste peuvent être admises, tolérées, légitimes en certains lieux et interdites ou dangereuses dans d'autres ; elles se transforment pour s'adapter à 'l'espace public' (entendu dans ses deux dimensions spatiales et politiques) dans lequel elles sont délivrées.

Signalons que la définition de l'espace publique que nous mobilisons est large. Certains auteurs (Paquot 2009, Levy et Lussault 2003) proposent de renoncer à l'usage du terme « espace public » qu'ils remplaceraient par l'expression « espace commun » pour éviter la confusion entre sphère du débat public et espace. Nous suivrons plutôt Isaac Joseph (1995) qui, tout en étant parfaitement conscient de l'ambiguïté, propose de conserver l'expression « espace public » parce qu'elle permet précisément de réfléchir sur la relation entre espace matériel et espace du débat public. Cette relation est illustrée par les auteurs anglophones qui ne sont pas embarrassés par notre problème francophone de vocabulaire, et ils considèrent bien sûr que le *public space* est important pour permettre l'existence d'une *public sphere*. Ceci suppose de définir l'espace public non seulement comme un espace matériel ouvert et relevant du domaine public, mais aussi comme un espace social au sens où il est accessible et ouvert à tous :

« L'espace public est un espace auquel tout le monde a accès, un espace d'ouverture et d'exposition. L'espace physique ouvert des rues, des places, des jardins et parcs publics, est celui que j'ai en tête lorsque je parle d'espace public incarné. Ce sont de vastes espaces, qui permettent à une multitude d'individus d'y être présents ensemble, de voir, d'être vus, d'être exposés les uns aux autres. Dans ces espaces, l'on peut rencontrer aussi bien les citoyens résidant dans la ville ou la région, que les citoyens éphémères, qui ne font qu'y passer. Ces espaces contribuent profondément à l'intégration démocratique, parce qu'ils mettent en présence des individus étrangers l'un à l'autre, différemment positionnés ; ils manifestent concrètement le fait que des gens ayant différents intérêts, goûts, besoins, modes de vie, partagent de fait une ville ou une région. » (Young, 2000, pages 213-214).

1.1. Les mots (justes) pour le dire... Société civile, société politique

Il paraît pertinent ici de travailler le concept de « répertoires » chère à Tilly dans son exploration des mouvements sociaux (Tilly 2006) – les modalités de la contention politique, qui

varient selon les régimes, époques et sociétés, mais aussi, au sein d'une société donnée, entre ses groupes sociaux – et l'on pourrait ajouter, spatiaux. Différents groupes socio-spatiaux exprimeront à l'évidence différemment leur sentiment d'injustice, utilisant différents répertoires d'action collective et différents registres d'expression de leurs revendications. Dans le cadre d'une réflexion sur la notion de justice spatiale et le sentiment, développé ou non, d'un ou d'une série de « droits » à la ville, l'on peut rapprocher ce concept de « répertoires » d'analyses en termes de citoyenneté urbaine. Holston (2008) propose de lire la citoyenneté urbaine en différents « degrés » de citoyenneté – pour échapper à une lecture dichotomique de la société et rendre possible l'idée d'une progression et d'une révolte à travers notamment les mouvements sociaux (à la citoyenneté « insurrectionnelle »). Gervais-Lambony (2003) y ajoute une dimension spatiale et urbaine, théorisant différentes formes ou degrés de « citadinité » (selon qu'on se sent, qu'on se revendique plus ou moins « de » la ville), construits sur les trajectoires résidentielles, familiales, et les expériences quotidiennes de la ville, et qui influent fortement sur ce qu'un individu ou un groupe se sent habilité à revendiquer. Chatterjee (2004) développe une analyse sans doute plus pessimiste, mais très pertinente pour l'analyse du quotidien des résistances à l'injustice¹, en refusant de parler de continuum, ni de progression d'un degré à l'autre de la citoyenneté urbaine ; mais en posant deux formes de citoyenneté urbaine hétérogènes, inégales, co-existantes et pérennes. Il oppose la « société civile » – qu'il restreint aux citoyens « pleins », ayant un statut légal leur donnant des droits qu'ils peuvent revendiquer ou mobiliser ; ayant aussi meilleure connaissance de leur droits et souvent meilleur accès aux moyens de les défendre; à ce qu'il appelle la « société politique » – la majorité des citadins dans les villes du sud, ceux qui vivent au moins en partie dans l'informalité (logement, accès aux services, activité économique...), ce qui les condamne à la pratique permanente des arrangements et des négociations, et les prive généralement du recours à la notion de « droits » et au système judiciaire. Cette opposition doit être nuancée : certains ayant-droit peuvent avoir peur de les faire valoir dans des contextes politiques spécifiques – mais en général la réalité et la conscience d'un droit, inscrit dans une législation (locale, nationale, internationale) conduit à des formes de mobilisation autour de ce droit, même si c'est dans des espaces publics spécifiques.

**Encadré 9.1. Les registres dominants du juste et de l'injuste à l'épreuve du quotidien -
(II)légalité, revendications et pratiques d'accès aux services urbains à Maputo**

La précarité de l'accès à l'eau concerne la majeure partie de la population de la capitale. Dans les quartiers auto-construits, la vente de particulier à particulier rythme le quotidien. Tôt le matin, les citadins qui n'ont pas l'eau à domicile se rendent chez ceux qui possèdent un abonnement auprès de l'entreprise privée, *Aguas de Moçambique* (ADM). Connus de tous, ces défilées de bidons jaunes et blancs qui caractérisent tant le paysage urbain demeurent invisibles. En effet, ces pratiques qui permettent à la ville de fonctionner sont déclarées illégales et sont sanctionnées financièrement par ladite entreprise.

C'est ainsi qu'entre 2004 et 2008, Amélia, comme nombre de ses voisins, a fourni de l'eau quotidiennement à des familles voisines. Puis, l'eau lui a été coupée, après que la revente d'eau a été constatée à son domicile.

¹ A la différence du chapitre 12, qui porte sur les mouvements sociaux et les mobilisations plus exceptionnelles.

Amélia connaissait les risques de la revente d'eau et avait à ce titre adopté les mêmes pratiques que ses voisins : l'eau était vendue avant 7h du matin, heure à partir de laquelle le personnel de l'entreprise ADM est sur le terrain. Une des familles ne respectait pas cette imposition et exigeait de pouvoir s'approvisionner jusqu'à 11h, créant de récurrentes tensions. Cette famille, jugée responsable, a refusé de payer l'amende et s'est vu fermer toutes les portes voisines pour ses besoins en eau. Quant à Amélia, en attendant de pouvoir payer l'amende, ses enfants se lèvent désormais chaque jour plus tôt : il faut remplir et transporter 12 à 14 bidons d'eau avant d'aller à l'école.

Placés dans une situation de transgression, en marge des registres d'expression du juste et de l'injuste reconnus et légitimés dans l'espace public, les citoyens se sentent impuissants, percevant ce qui est inscrit dans le registre du juridique/légalité comme incontestable. Le sentiment d'injustice est diffus ; point d'expression d'une revendication collective contestant la criminalisation des pratiques d'accès à l'eau par le cadre normatif, qui reste incontesté.

Cette difficulté à exprimer l'injuste hors d'un cadre normatif légal se retrouve aussi à propos du service de ramassage des ordures ménagères. Depuis les années 2000, l'instauration par la municipalité d'une taxe mensuelle est critiquée par les citoyens, car elle n'accompagne aucune amélioration du service. Paradoxalement, c'est dans les quartiers disposant d'un service minimum de ramassage que l'on constate l'émergence ponctuelle de revendications collectives. Lorsque les déficiences de ramassage des ordures conduisent à des crises sanitaires, les citoyens investissent alors la rue, déversent les déchets sur les axes principaux et bloquent la circulation, revendiquant le droit à un service pour lequel ils paient. La représentation d'un ordre public et légal incontestable tend encore à déterminer les représentations citoyennes du droit à la ville.

Karine Ginisty

En revenant au cadre conceptuel proposé par Chatterjee, l'on voit bien que le cadre normatif qui définit ce qui est juste, normal, et ce qui ne l'est pas (les manquements, qui exigent réparation), varie entre société civile et société politique. Le cadre normatif de la première est celui du droit, de la législation, appuyé sur un statut (de contribuable, de propriétaire notamment). Lorsque ce droit est bafoué, peut se développer l'expression de l'injuste, en ces termes. Dans le cas de la société politique, rares sont les cadres normatifs permettant la revendication d'un droit au sens étroit, et de manière explicite – sauf dans le cas de mouvements sociaux fortement structurés, politisés, légitimés notamment par leur inscription globale.

**Encadré 9.2. Discours du juste et de l'injuste : un apprentissage politique
(Se reconnecter illégalement à l'eau – complexes justifications morales à Phiri, Soweto)²**

D'anciennes militantes anti-apartheid s'engagent dans une lutte contre la marchandisation de l'eau à Phiri, Soweto. Elles reconnectent (illégalement) le service d'eau lorsqu'il a été coupé pour défaut de paiement, considérant ces reconnections comme légitimes - et non pas criminelles, comme elles sont présentées par la municipalité. Une militante par exemple organise la reconnexion à l'eau d'une église – le prêtre 'regarde ailleurs' : la reconnexion contredit les préceptes de son église, mais lui est très nécessaire. Les militantes cherchent à dépasser leur embarras en invoquant d'autres normes morales du juste et de l'injuste.

Pour ce faire, elles s'appuient d'abord sur leur histoire de mobilisation anti-apartheid (culture de la 'défiance' envers les lois raciales : il est parfois 'juste' de s'opposer aux lois et d'entrer dans l'illégalité. Elles s'appuient aussi sur les discours et représentations du monde développés par les mouvements sociaux sud-africains : le Soweto

² Sur ce thème, voir aussi encadré 12.3.

Electricity Crisis Committee, l'Anti Privatisation Forum et la Coalition contre la Privatisation de l'eau (mouvements sociaux plus ou moins radicaux, d'échelle supra locale) – discours sur le 'droit à l'eau' et à la ville que ces militantes s'approprient progressivement, et qui leur donnent le pouvoir et la légitimité de résister, comme cette militante qui revêt son T shirt APF lors de l'arrivée de la police devant chez elle - un pouvoir, une légitimité, une justice contre l'autre.

Claire .Bénil-Gbaffou, d'après Matlala 2009.

Les mouvements sociaux urbains (Castells 1983) restent toutefois relativement marginaux dans les formes quotidiennes de mobilisation de la société civile, même si leur action dépasse largement le relatif faible nombre de leurs membres (dans les échos médiatiques, les répercussions politiques, les imaginaires) ; ils sont aussi inégalement développés selon les pays. La majeure partie des résidents à faible revenu (société politique) ont plus souvent recours aux arrangements avec les politiciens ou fonctionnaires locaux (tolérance temporaire, tacite, monnayée), qu'à des mobilisations ou des accusations explicites. Ils peuvent toutefois faire valoir une série d'arguments qui peuvent relever sinon du droit proprement dit, du moins d'une légitimité qui ouvre un droit – durée d'installation, accord précédent avec un politicien ou promesse, titres d'occupation divers (Glaser 2009, Chatterjee 2004).

Le cas des migrants étrangers en ville est sans doute encore plus flagrant – dans la difficulté à passer du stade de l'invisibilité à celui de la revendication collective et publique. Dans les grandes métropoles contemporaines, cette population migrante, invisible politiquement, vient grossir les rangs de la société politique qui cherche des arrangements plutôt que la confrontation. Là, la peur de la stigmatisation et de la violence xénophobe se mêle au statut légal précaire d'une grande partie des migrants. C'est seulement dans des cas extrêmes (lendemain des émeutes xénophobes sud-africaines par exemple) que les migrants en tant que groupe partageant des intérêts peuvent émerger dans l'espace public – de manière souvent indirecte et médiatisée toutefois.

Encadré 9.3. Droit des migrants et médiateur politique – quel rôle de l'art public à Johannesburg ?

Les environs de la Cour de Justice dans le centre-ville de Johannesburg (Afrique du Sud) est, depuis la fin des années 1990, un espace de regroupement des populations migrantes étrangères, notamment zimbabwéennes. Cette localisation s'explique à la fois par la proximité d'une église méthodiste accueillant ces migrants et par celle de la Cour de justice elle-même, perçue par les migrants, sur le plan symbolique, comme une présence protectrice. Si la majorité des migrants se connaissent et s'entraident, ils ne sont pas pour autant organisés en un groupe qui pourrait défendre leurs droits et faire entendre leurs voix au-delà de cet espace de survie. Au contraire, l'invisibilité est pour eux gage de protection contre les arrestations ou attaques dont ils pourraient être la cible.

C'est dans ce contexte, et en réponse aux émeutes xénophobes de mai 2008, qu'une performance d'art public a été organisée en mars 2009 par IngridMwangiRobertHutter, couple d'artistes germano-kenyan : une trentaine de personnes portant le même T-shirt revendiquant « un lieu de repos et d'ombre » pour tous, ont marché silencieusement depuis la Cour de justice jusqu'à une place proche, lieu de rassemblement habituel des réfugiés, et se sont allongés à même le sol. Au fur et à mesure que les participants se relevaient, s'est instauré un dialogue, plus ou moins véhément, entre les migrants, les artistes et les passants – ces derniers exprimant leur peur d'une migration 'envahissante' alors que l'Afrique du Sud peine à régler ses « propres » problèmes ; les migrants ne portant pas de revendication spécifique, mais saisissant l'occasion pour raconter leur histoire et, pour une fois,

être écoutés. La performance a ainsi servi de déclencheur à l'amorce d'un échange – rendu possible par la présence médiatrice des artistes – entre migrants et passants, populations qui, bien que partageant quotidiennement le même espace, s'ignorent par crainte réciproque.

On peut pour autant s'interroger sur la capacité mobilisatrice d'un tel événement qui, tout en ayant pour sujet (et objet ?) les migrants, n'a pas été conçu *avec* eux. En outre, en attirant l'attention des médias, la performance a donné à ces migrants une visibilité au-delà de l'espace concerné. Mais cette visibilité n'est-elle pas aussi une mise en danger pour ces populations au statut précaire ? Que signifie se mobiliser à la place d'un autre, même s'il s'agit de défendre ses droits ?

Pauline Guimard

Cet exemple illustre aussi l'importance de considérer la différence entre une injustice matérielle (problème d'accès aux services urbains, problème de redistribution économique) et les questions de reconnaissance, dont il est question ici. Le rôle de l'espace public est dans ce second cas de permettre la mise en visibilité d'un groupe pour qu'il soit accepté dans sa différence. Dans le cas de question de redistribution on a plutôt affaire à une « invasion » d'un espace public (par exemple par une manifestation) pour revendiquer les droits d'un espace éventuellement très éloigné. Cette différence joue tout autant dans le cas de régimes politiques autoritaires que démocratique : il est essentiel de ne pas oublier que les espaces publics idéalisés des démocraties libérales sont aussi inscrits dans un contexte de contrôle social fort. Don Mitchell (1995) a de manière très convaincante dénoncé la doctrine libérale qui juge que l'espace public est l'espace dans lequel peut avoir lieu le débat entre citoyens égaux et que l'Etat a le devoir de protéger cet espace et ce débat démocratique entre égaux, selon le modèle de l'agora. Pourtant jamais ni nulle part l'espace public en tant que lieu de libre expression de tous n'a existé :

« Que ce soit dans l'agora grecque antique, ou dans les débuts de la république américaine, le discours « libre » rationnel était protégé par l'exclusion de l'irrationnel. Dans les deux cas, l'agora et la sphère publique américaine, les femmes et la majorité des hommes étaient exclus – politiquement si ce n'est physiquement. Par définition, les exclus étaient considérés comme irrationnels et barbares : la rationalité était définie précisément en termes de genre, de classe, de catégorie raciale. Elle était détenue exclusivement par une minorité d'hommes. » (Don Mitchell 2003)

Ne doit-on pas questionner alors le modèle de l'agora qui a pu être simplement utilisé pour imposer une conception de l'espace public ? Acceptons plutôt le fait qu'il n'existe pas un modèle unique d'espace public ou de participation au débat public. C'est aussi une manière de ré-associer espace public et sphère du débat public : certains espaces, quand ils sont investis par les dominés, deviennent publics et rendent alors possible la citoyenneté/citoyenneté.

1.2. Les lieux pour le dire : espaces symboliques, espaces stratégiques

Chaque ville, chaque époque, chaque contexte a ses espaces symboliques, lieux du pouvoir – celui de l'Etat ou du parti, de la cour de justice ou du parlement, du préfet, du maire, du gouvernement local ou central : les divers lieux du pouvoir officiel ; mais aussi les lieux mythifiés par l'histoire des mobilisations, des résistances, de leurs victoires mais aussi parfois

de leurs répressions – contre-pouvoirs ou pouvoirs officieux. Les deux se confondent souvent, mais pas nécessairement. De tels lieux sont innombrables, de la place de la Bastille à Paris (toujours point de départ ou d'arrivée des manifestations contemporaines), à la place Tiananmen à Pékin, à la place Tahrir au Caire, plus récemment médiatisée à l'échelle internationale. Que nous apprennent ces lieux d'expression du juste et de l'injuste ? Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, ce sont les usages quotidiens de ces espaces à forte valeur symbolique et marqué par les luttes de pouvoir – comment l' « esprit des lieux » marquent ils les pratiques ? Sur ce thème, nous souhaitons avancer plusieurs remarques.

La première, c'est que ces lieux ont leur propre symbolisme, construits par les acteurs qui y siègent ou y sont représentés ; par une localisation parfois stratégique ; par l'histoire des conflits politiques qui s'y sont déroulés (locaux, nationaux, parfois internationaux). Cependant tout le monde ne s'en inspire pas à tout moment – ces hauts-lieux sont aussi parcourus par des pratiques quotidiennes qui continuent sans nécessairement s'inscrire dans cette histoire. Le symbolisme du lieu est mobilisable, mais s'impose-t-il toujours, peut-il aussi être congédié, dans un mouvement qui n'est pas toujours celui des mémoires mais aussi celui des amnésies urbaines ?

La deuxième, c'est que ces lieux font souvent l'objet de contrôles publics particuliers, voire de réaménagements physiques pour rendre plus difficiles l'accès et les circulations, tant leur pouvoir symbolique est puissant et potentiellement mobilisable par des mouvements de masse. Il n'est qu'à voir la fréquence des réaménagements spatiaux et des dispositifs de contrôle d'accès des hauts-lieux de mobilisation citadine, pour comprendre l'importance de l'espace dans leur expression, leur émergence et leur développement, au nord comme au sud.

Encadré 9.5. Le réaménagement de la place Fréau Jardin à Lomé - Il était un petit « jardin »

On pourra être surpris, près du centre-ville de Lomé, au carrefour de l'avenue de la Libération, axe majeur remontant du centre vers le Nord de l'agglomération et de l'avenue du 24 janvier, de trouver un terrain clos occupé par les jeux de plein air pour enfants. L'entrée est payante, l'espace est surveillé, bien peu public, et d'ailleurs peu fréquenté dans une ville où le concept même de « square » et de jeux d'enfants semble déplacé. Il s'agit en vérité de tout autre chose : cet espace naguère public (jusqu'en 2010) a été un lieu essentiel de réunion et de manifestation de l'opposition au régime de la famille Eyadéma pendant les années 1990 et 2000. Cette place, rebaptisée en 2006 Place Amarré Santos du nom d'un ancien avocat et politicien loméen, était appelée jusque là par les citoyens le « Fréau Jardin », du nom du commandant de cercle et administrateur-maire de Lomé en 1933 et 1935. Ce square était en effet, avant son réaménagement, un héritage direct de la période coloniale : entouré d'un parapet, planté d'arbres et bordé de bancs publics, un square colonial à la Céline doté même d'un kiosque à musique !

Un certain nombre de facteurs spatiaux avaient cependant fait de cet espace un lieu essentiel de la géographie politique de la ville. Bien situé sur des axes de circulation importants, le square était facile d'accès. C'était aussi un espace ouvert, rare dans un centre-ville dense, on pouvait donc s'y rassembler. A une centaine de mètres, sur l'Avenue du 24 janvier se trouve le siège de l'UFC, repérable aux nombreux vélomoteurs et teeshirt jaunes des militants qui en assurent la sécurité. Ce square colonial est donc devenu le point de rencontre « naturel » de l'opposition. En conséquence une présence militaire quasi permanente était observable aux abords de la place avant que l'on ne la transforme et la dépolitise.

L'opposition politique togolaise a ainsi su utiliser un espace public colonial détourné de son usage, mais si l'on remonte à l'origine même du Fréau Jardin on fait une autre découverte. Sur l'emplacement actuel du square, avant son aménagement en 1933, se trouvait une forêt sacrée des groupes autochtones de Lomé. Pour permettre l'aménagement du quartier, l'administrateur Fréau a donc du négocier : il s'est engagé à ne pas construire de bâtiment sur cet espace, d'où la mise en place du square. Il s'agit donc d'un peu plus que d'un simple conflit d'occupation d'un espace public, un peu plus aussi que d'une question seulement de politique : l'enjeu sous-jacent est aussi d'identification et symbolique territoriale. Les rares enfants qui viennent jouer aujourd'hui dans ce « jardin » ne s'en doutent sans doute pas.

Philippe Gervais-Lambony

D'autres formes de mobilisation détournent les lieux, investissent ou inventent d'autres espaces – souvent en usant d'un pouvoir de blocage pour se rendre visible : blocage de routes ou d'autoroutes (à Casablanca, les émeutes du quartier périphérique de Larhaouiyyine en 1996 ont bloqué un axe régional majeur, ce qui a contribué à leur forte médiatisation et à leur vigoureuse répression) ; investissement des lieux de l'administration locale pour l'empêcher de travailler (au Cap, les femmes du quartier de 7 de Laan ont envahi les bureaux administratifs locaux en y étendant leur linge sale pour réclamer leur accès à l'eau) ; saccage d'espaces publics et commerciaux du quartier pour attirer l'attention des médias et des autorités politiques.

Plus quotidiennement, à l'échelle du quartier, les lieux de réunion publique ou collective (déclinés selon une gamme variée, entre espaces publics officiels et espaces publics informels) offrent des lieux d'expression du juste et de l'injuste plus ou moins contrôlés. On trouve souvent une salle publique, centrale au quartier, requérant une réservation, parfois un paiement (et donc une certaine officialisation de la réunion). A l'opposé dans cette gradation, l'on peut trouver la courée d'un *leader* de quartier, espace privé devenant collectif, connu à l'échelle locale où se retrouvent des groupes sociaux choisis, plus restreints, moins visibles (voir les *yard*, *block* et *street committees* de l'ANC banni sous l'apartheid) et souvent une plus grande liberté de discours (et de contre-discours). Et entre les deux, toute une gamme de lieux intermédiaires, espaces publics informels, ouverts, visibles mais moins encadrés par les pouvoirs publics (un parc, une église, etc.).

Encadré 9.6. Quatre espaces de l'expression publique de l'injustice à Yeoville, Johannesburg

Dans ce quartier péricentral, coexistent plusieurs lieux de réunion, dont le nombre montre à la fois le dynamisme de la vie civique locale, et ses différents aspects, complémentaires :

Pour utiliser la salle publique du quartier, il faut réserver, parfois payer (même s'il existe une grande flexibilité, si l'activité est d'intérêt public). La salle est mobilisée notamment pour les réunions publiques organisées par l' élu local. Elle est ouverte à tous, lieu de dialogue (encadré) entre l' élu et les résidants, et marquée par forte présence ANC – s'y expriment des frustrations ponctuelles plus que des discours articulés sur la justice.

Le centre de conférences et d'apprentissage Elijah Barayi (du nom d'un leader syndical célèbre) accueille chaque mois le *sector crime forum*, partenariat local entre résidants et police. Formel (l'usage des locaux est conditionnel : soit payant, soit, dans ce cas, à vocation collective affichée) mais aussi éloigné du centre du quartier, la salle est relativement invisible, moins « publique » que la précédente (c'est d'ailleurs un espace privé au sens propre du terme). Au sein de ces forums, les questions de sécurité sont formulées en termes xénophobes.

L'église St Aidans offre un lieu d'accueil pour réunion de comités en tout genre, notamment le Forum des Associations Locales qui s'y réunit mensuellement (le Yeoville Stakeholders Forum est parfois vu comme concurrent de l'ANC et de l'élu local, même si ses participants sont aussi membres de l'ANC). Cet espace se veut alternatif et soutien à la mobilisation des acteurs de la société civile ; mais il demeure peu contestataire.

Le parc, et les réunions 'sous l'arbre' – où se réunissent chaque semaine les mécontents des trois autres fora, au sein du Yeoville Community Forum : ils y expriment une critique ouverte des élus, des pouvoirs publics, et appellent à 'se faire justice eux-mêmes' : par exemple chasser les squatters, perçus comme exclusivement étrangers, des bâtiments abandonnés.

Claire Bénit-Gbaffou, d'après Mkwanzzi, 2010.

1.3. Espaces de liberté, espaces de contrôle – Les déguisements de l'expression du juste et de l'injuste

Inextricablement liée à leur dimension spatiale, le degré de liberté ou de contrôle social s'exerçant dans ces divers lieux publics sont déterminants dans l'expression individuelle ou collective du sentiment d'injustice : notamment le contrôle exercé à l'échelle locale par les agents de l'Etat ou du parti dominant. Sans surestimer la capacité de contrôle public sur les espaces urbains notamment dans les villes du Sud (Simone 2004), il ne faut pas non plus sous-estimer le rôle des dynamiques partisanes dans les quartiers populaires : les branches locales des partis de masse peuvent être incontournables dans de nombreux aspects de la vie quotidienne en quartier populaire (Chatterjee 2004). L'expression d'une revendication de justice dans des espaces publics (nécessairement critique envers le gouvernement ou le parti) peut alors être limitée par la peur d'être repéré comme opposant, et ostracisé par les agents du parti ou du gouvernement, de différentes manières, plus ou moins violentes : exclusion de contrats ou de services divers ; violence physique ; punition individuelle ou étendue à la famille ; etc. La forte interconnaissance et l'importance de la politisation en quartier populaire assure un contrôle social diffus et en partie invisible, qui peut limiter – selon le degré de tension politique local- la libre ou directe expression du sentiment d'injustice (Auyero 1999).

Encadré 9.7. Où dire le juste et l'injuste ? Le *Quarteirao* ou l'espace public « verrouillé » à Maputo

« En vérité, jamais [je n'ai parlé au chef de *Quarteirao* et aux autres habitants de ces injustices]. Nous parlons entre nous, discutons entre amis, parce que ce sont des sujets... [...] il y a beaucoup d'injustices qui se produisent mais que faire ? A qui le crier ? Qui appeler au secours ? Il n'y a rien à en espérer. » (Extrait d'entretien, Borge, 19 février 2009)

Le *quarteirao*, le plus petit échelon administratif disposant d'un représentant élu, représente théoriquement un espace d'information et de discussion de proximité ouvert à tous les habitants. Formés à l'indépendance, le *quarteirao* était l'échelle privilégiée de l'encadrement de la population et de la mise en œuvre des politiques de l'Etat-Parti du Frelimo. Aujourd'hui, malgré les signes de profonds changements sociétaux - libéralisation de l'économie, instauration du multipartisme, promotion de la décentralisation et de la gouvernance - le fonctionnement du *Quarteirao* s'inscrit dans la continuité de pratiques politiques non démocratiques. Bien sûr, les citoyens qui ne viennent plus aux réunions ne sont plus sujets à la suspicion collective d'être l'ennemi intérieur ; la parole des chefs de *quarteirao* est désormais discréditée, surtout auprès des jeunes, etc., mais le maintien des cadres du Frelimo dans les espaces locaux d'expression participe d'un verrouillage de l'espace politique, déterminant ce qui peut être dit ou pas. Car au-delà du *Quarteirao*, la récupération des avatars de la participation

démocratique et de la société civile par les cadres de l'ancien Parti-Etat est totale. L'ensemble des initiatives citoyennes est phagocyté, qu'il soit question des associations professionnelles, artistiques ou sociales.

Ainsi, dans le domaine du ramassage des ordures ménagères se développent depuis la moitié des années 2000 des associations ou « micro-entreprises » intervenant à l'échelle des *Bairros* et dirigés par des citoyens résidents dans le quartier. La municipalité a mis en place un système de contractualisation de ces structures locales pour le ramassage des déchets à domicile, dans la moitié des quartiers périphériques de Maputo, avec le soutien de la coopération allemande (GTZ). L'intégration des principes de « bonne » gouvernance n'est toutefois pas parvenue à contrecarrer les logiques de cooptation des membres de ces structures locales par les cadres du Frelimo. Ainsi, ces associations sont, à leur création, invitées à intégrer des cadres du Parti ou à affirmer clairement leur affiliation partisane (en ayant la carte du Parti par exemple), afin d'être appuyées par les autorités locales dans leur démarche de reconnaissance à l'échelon municipal. Reconnues et sous contrat avec la municipalité, ces structures sont alors articulées à l'échelon du *Bairro*, contrôlé par les cadres de l'ancien Parti unique.

Dans ce contexte, les citoyens demeurent extrêmement réticents à l'idée d'exprimer publiquement un sentiment d'injustice. Les représentants du *Quarteirao* comme les activistes locaux sont *de facto* des voisins, des personnes connues que l'on croise tous les jours. Dire l'injustice comporte le risque d'être mis à l'écart, isolé, mettant alors en péril l'ensemble des stratégies de solidarités, d'entraides et de survie développées tout au long de son parcours en ville.

Karine Ginisty

Les limites autorisées des discours dénonçant l'injustice varient selon les contextes spatiaux et temporels – le jeu étant de tester ces limites. Jusqu'où peut-on aller dans la mise en cause du gouvernement, du parti dominant ou de l'Etat ? Le jeu n'est pas seulement dans le degré de l'accusation portée, il est aussi dans les déguisements, les avatars, les détours qu'emprunte le discours critique. Celui-ci joue sur les échelles et le système de pouvoir emboîté, en accusant par exemple l'échelon local du pouvoir pour ne pas remonter plus haut. Il évoque la fragmentation de l'Etat, qui permet d'accuser l'agence ou la compagnie sous-traitante plutôt que la municipalité. Il évite de mettre en cause les acteurs responsables de l'injustice, mais biaise ou déplace l'accusation pour ne pas frontalement mettre en cause le pouvoir (Matlala et Bénit-Gbaffou 2012).

Toutefois, l'expression déguisée de l'injuste (non frontale ; masquée derrière un discours technique, ou le déplacement de l'accusation) n'est pas seulement, ni toujours, la résultante d'une peur de l'ostracisation ou de l'exclusion (du groupe ; ou de l'accès individuel aux ressources). Elle peut aussi résulter d'une tactique : saisir les opportunités politiques offertes par le contexte, saisir le moment, en utilisant les catégories les plus efficaces dans un contexte donné pour obtenir que « justice soit faite ».

2. Opportunités politiques et catégories du juste et de l'injuste – Avatars et permanences

L'expression du juste et de l'injuste repose sur une lecture spécifique de la société, et la mise en cause de mécanismes spécifiques pour dénoncer l'injustice dont un individu ou un groupe s'estime victime – et pour une même injustice 'objective', la manière de la dénoncer en public peut varier considérablement, notamment dans la dénonciation des 'responsables' : tel entrepreneur, telle catastrophe naturelle, tel groupe racial, groupe d'âge, une punition divine,

les étrangers, la globalisation, la politique néolibérale de l'Etat, ... Lectures marxiste, religieuse, racistes ou xénophobes... sont certainement le reflet de représentations du monde préexistantes, développées à travers l'histoire, l'éducation, les trajectoires personnelles et collectives. Ici nous cherchons à mettre en lumière la manière dont ces catégories (et les grilles d'analyse du monde qu'elles révèlent) sont aussi, fréquemment, des tactiques, consciemment ou inconsciemment mises en œuvre pour répondre à une opportunité politique, offerte par un cadre législatif (national ou local), un débat public, un contexte électoral, etc. La mobilisation opportuniste de ces catégories « efficaces » a en retour un effet sur les représentations collectives dominantes ou légitimes – entrant dans le répertoire politique d'un groupe socio-spatial donné.

2.1. Les catégories utilisées pour exprimer le juste/ l'injuste relèvent aussi de tactiques politiques

Ces catégories varient d'un groupe d'intérêt à un autre, en fonction de leur position, de leur intérêt mais aussi du contexte politique et de la probabilité qu'un type d'argumentaire a de se faire entendre – d'autant plus forte qu'il fait écho à une catégorie juridique ou politique existantes au sein d'une société donnée. Deux types d'exemples illustrent cette idée : la diversité de catégories utilisées par différents groupes qu'une bataille oppose ; et celle qu'utilise un même groupe pour dénoncer une même injustice, mais dans différents espaces publics.

Encadré 9.8. La bataille pour le rond-point de Grogan (Nairobi): différentes catégories, or différentes dimensions de la justice ?

Le rond-point de Grogan, espace péricentral reliant une des grandes artères de la métropole au CBD, est occupé de manière informelle par des artisans-ouvriers (petite mécanique) depuis deux décennies. La parcelle a été achetée récemment par la Communauté Jamia (une organisation à but non lucratif), afin d'y construire un centre commercial et une mosquée. Soumis à un ordre d'expulsion, les ouvriers ont résisté, en une violente confrontation avec la police, largement médiatisée sur les chaînes de télévision nationales, et qui a interrompu l'activité dans le centre-ville deux semaines entières. Ils arguaient d'abord que l'expulsion les privait de leur gagne-pain. Puis, à la suite de l'intervention d'un leader politique, avocat et ancien député local, ils prirent conscience de l'existence d'une loi kenyane (*'adverse possession'*), garantissant aux usagers d'un lieu, s'ils l'avaient occupé pendant plus de 12 ans sans contestation, un droit de rester sur place. Les ouvriers commencèrent donc à contester leur expulsion au nom de leur ancienneté sur ce rond-point.

Le député du moment (également évêque), qui allait être confronté à une élection dans sa circonscription, exprima son soutien aux ouvriers au Parlement, au nom de la lutte contre la pauvreté – soignant son image de 'candidat des pauvres'.

Quant à la Communauté Jamia, elle plaide son droit à acheter du terrain comme tout groupe ou organisation kenyane – indiquant implicitement qu'elle se sent discriminée en tant que groupe religieux minoritaire : de fait, les ouvriers accusent cette organisation d'avoir mis la main sur de nombreux espaces dans la ville, en particulier la grande mosquée du centre-ville.

Finalement, la Cour a suspendu l'ordre d'expulsion.

Sam Owuor

Ces différentes tactiques, mobilisant différentes catégories pour exprimer le juste et l'injuste en fonction d'opportunités politiques, font aussi référence à différentes dimensions de la justice,

entre lesquelles il est parfois difficile de trancher tant chacune a sa légitimité, son système de référence et de valeurs (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Glaser 2009) : droit à la propriété contre droit d'usage ; protection des pauvres contre la spéculation contre libre entreprise et règles du marché ; droit des minorités (ethniques et religieuses) contre règle majoritaire... . Ce qui nous intéresse ici est davantage la manière dont ces dimensions (différentes) sont exprimées et mises en avant en fonction de cadres politiques ou législatifs locaux et historiques plus ou moins propices. Dans l'exemple kenyan ci-dessus, l'argument de l'ancienneté de l'installation est mobilisé en réponse à l'existence (découverte tardivement) d'une réglementation statuant sur ce thème ; celui de la discrimination religieuse et ethnique, en réponse à un accent discriminatoire, dans le contexte des violences ethniques postélectorales.

Des situations similaires se retrouvent dans de multiples contextes : à Salé (Maroc), le réaménagement de la vallée du Bou Regreg en projet touristique royal a vu son « utilité publique » contestée par les usagers, agriculteurs et industriels locaux (Mouloudi 2010). Le débat sur ce qui rend un projet d'utilité publique, la multiplication des contestations sur le projet usant de ces termes, ne sont pas le fait du hasard, ni d'un sens inné du domaine public, mais la réponse à une procédure légale d'origine française – la déclaration d'utilité publique, que le chef de projet a eu l'imprudence politique (?) de prendre au pied de la lettre en diffusant beaucoup plus largement que de coutume l'enquête d'utilité publique, attirant un nombre exceptionnellement élevé d'oppositions au projet, au nom d'une « utilité publique » contestée.

Encadré 9.9. Trois espaces publics, trois opportunités politiques, trois catégorisations du juste et de l'injuste (Bertrams, Johannesburg)

Bertrams est un quartier populaire très dégradé, porte d'entrée pour migrants (sud africains et du reste du continent), jouxtant le stade Ellis Park qui a fait en 2008-2009 l'objet d'importants investissements publics pour l'accueil de la Coupe du monde de foot de 2010. Le quartier n'a pas bénéficié directement de cette manne ; au contraire, il a subi une multiplication des expulsions, publiques et privées.

Les trois événements présentés ici se passent début 2009.

1) Meeting pré-électoral, salle des fêtes de Bertrams. La réunion est organisée par la branche locale de l'ANC, en présence du maire (qui habite la circonscription). Peu de questions portent sur le quartier (on pouvait attendre : 'Pourquoi Bertrams n'a-t-il pas bénéficié de l'argent public, alors que des investissements massifs sont investis dans le stade juste à côté ?'). A la place, les questions portent sur les étrangers : 'ils nous prennent nos femmes, nos boulots, nos logements, nos cliniques. Notre situation est intenable, que fait la Ville ?' Le maire répond en disant qu'il 'faut être tolérant envers nos frères africains' ; 'penser à tous les migrants sud-africains de par le monde' ; etc.

2) Le terrain de football municipal, jouxtant la salle des fêtes (point nodal du quartier, très visible pour les visiteurs du stade), fait l'objet d'investissements publics et privés : on le transforme en club de cricket destiné à l'entraînement des athlètes. Les résidents contestent cette transformation qu'ils dénoncent comme injuste (auprès de la Ville, par une pétition, puis auprès de la branche ANC). Quelle est la nature de l'injustice qui leur est faite ? Leur argument ne porte pas sur le remplacement d'un équipement collectif populaire (le terrain de foot) par un équipement élitiste (un 'club' de cricket) ; il est d'abord d'ordre racial ('le foot c'est pour les Noirs, le cricket pour les Indiens'). Le deuxième argument est contextuel et joue des ressorts du nationalisme ambiant : 'c'est la Coupe Mondiale de football et vous nous privez de notre terrain'...

3) Juin 2009, début de la coupe du monde, sous l'œil des medias internationaux. Une activiste locale, résidente de longue date dans le quartier, parle au micro d'une radio internationale. Elle dit en substance que 'c'est injuste, tout cet argent dépensé pour le foot, regardez notre quartier – on n'a rien reçu, on est pauvres, le chômage est partout, les besoins sont criants'...

Trois espaces, trois formes d'opportunité politique, trois formes d'expression de l'injustice :

. L'espace local (physique), contrôlé, de la réunion ANC de quartier, où personne n'a intérêt à critiquer de front l'ANC ni la municipalité. Les résidents révèlent leurs besoins, leurs soucis, crient leur sentiment d'injustice, par l'intermédiaire d'un bouc émissaire, les étrangers. Plus efficace qu'une attaque frontale ?

. L'espace (virtuel) des réseaux de pouvoir métropolitains : ceux de gouvernement local ne répondent pas ; ceux de l'ANC sont plus puissants. Critiquer de front la politique urbaine (néolibérale ?) ne marcherait peut être pas, ou ne fait pas partie du répertoire local (pas de présence forte de mouvements sociaux) ; l'argument de discrimination raciale, de la construction nationale et de stigmatisation est plus familier.

. L'espace (virtuel) global des medias internationaux, où l'on peut parler plus librement et de manière plus critique du gouvernement ; où le répertoire politique efficace est celui de la dénonciation du néolibéralisme (même si le mot n'est pas prononcé) ; certainement pas de la xénophobie.

Claire Bénit-Gbaffou

Il est difficile de démêler ce qui tient aux tactiques locales des acteurs (qui adaptent leurs discours et leurs catégories aux opportunités politiques), de ce qui tient du hasard ; de la sélection des informations (les médias internationaux ont peut-être censuré les propos xénophobes ? le récit du combat pour le terrain de foot a peut être été épuré à l'intention du chercheur) ? Toutefois, ces différences de catégories, de registres, de visions du monde, dans ces différents espaces publics, pour dénoncer une même injustice (l'inégalité criante dans le quartier, entre l'espace international luxueux et la misère de l'espace local du quartier), sont significatives.

2.2. Malgré les jeux politiques, il n'y a pas de fluidité absolue des catégories

Malgré la variabilité des contextes d'opportunité politique qui font varier les catégories utilisées par les groupes pour être entendus, il semble important de souligner qu'il n'y a pas de fluidité absolue de ces catégories (comme le laisserait entendre une analyse simonienne des sociétés urbaines du Sud). D'une part, les conflits d'intérêts et les positionnements sociaux des groupes déterminent en partie des types de droits et les dimensions de la justice mobilisables (le droit de propriété contre le droit d'usage d'un espace ; le droit de poursuivre un mauvais payeur contre le droit à l'accès aux services de base ; ces droits étant inscrits – ou non- dans des documents et des législations de pouvoir variable). D'autre part, certaines structures d'opportunité politique ont une forte inertie temporelle – telle législation, tel recours, telle jurisprudence ne se construisent et ne sont remises en cause que dans un temps long.

Enfin, la mobilisation collective de catégories spécifiques du juste et de l'injuste dans différents espaces publics a aussi des effets, notamment par la répétition de grilles de lecture du réel – en

leur donnant un statut de catégorie légitime ou dominante dans l'espace public, et en créant une culture politique qui sert de cadre ou de référent pour l'action collective future³.

Encadré 9.10. L'importance des catégories du juste et de l'injuste pour construire des collectivités (*communities*)

A Yeoville (Johannesburg), l'élue locale a adopté une position xénophobe dans ses meetings : par la tolérance qu'elle profère envers les discours xénophobes de ses électeurs ('il faut bien qu'ils s'expriment') ; par le choix de langue opérée en réunion publique ('les étrangers n'ont qu'à apprendre notre langue, nos langues' ; 'les réunions sont trop longues, on n'a pas le temps de traduire') ; enfin, dans chaque réunion elle pousse les limites un peu plus loin, en abordant de manière ambiguë les sujets brûlants (le manque de logement et la surpopulation ; pourquoi les boutiques sont-elles tenues par les étrangers ? etc.). Ces réunions mensuelles ont un effet d'accumulation, de répétition, et de légitimation de la compréhension des injustices spatiales locales en termes xénophobes. Ces catégories (eux et nous) deviennent alors naturalisées, approfondies, rigidifiées, et il devient difficile de déconstruire ces catégories même dans d'autres contextes d'opportunité politique.

Les réunions publiques régulières dans une circonscription de *township* de Vosloorus (Ekurhuleni, Gauteng) peuvent servir de contre-exemple. L' élu local a ici pour objectif de construire un discours sur le juste et l'injuste qui soit accepté par les citoyens et qui les conduirait à se reconnaître comme appartenant à une même communauté. Sa méthode est la mise en œuvre systématique d'une distribution spatiale des opportunités dans chaque quartier. Ainsi, lorsqu'un projet de construction d'un hôpital public est annoncé dans la circonscription, le conseiller lance des réunions publiques sur la question des emplois pour la construction du bâtiment. Les emplois non qualifiés sur le chantier seront en priorité réservés aux résidents, puis, chaque sous quartier devra bénéficier du même nombre d'emplois, des citoyens volontaires sont chargés d'établir les listes des candidats dans chaque sous-quartier. C'est en argumentant sur le caractère « juste » de cette distribution, lors de réunions publiques (qui se tiennent toujours dans des espaces publics) que le conseiller parvient non seulement ici à éviter les conflits potentiels mais à fonder une identification commune à la circonscription qui tient compte aussi de l'existence d'identifications à plus petites échelles dans chaque quartier.

A Nairobi, le mouvement social Wanaviji, qui défend les habitants des bidonvilles de la métropole, développe un discours de légitimation des résidents informels à partir de la durée de résidence, en s'appuyant sur la loi de propriété alternative ('*adverse possession*'). Wanaviji conseille ainsi à ses membres de collecter tous les documents possibles prouvant la résidence. Catégorie de légitimation locale construite en réponse à la loi, possible garantie d'efficacité politique contre l'expulsion résidentielle, la notion d'ancienneté comme critère de légitimité de résidence dans un lieu a aussi ses dangers, dans des contextes métropolitains à forte mobilité résidentielle et diversité ethnique : il est possible que, d'un instrument politique pour lutter contre l'expulsion (par des agents municipaux ou privés), cette catégorie de légitimation de la résidence se 'naturalise', et puisse un jour être utilisée par un groupe de résidents contre un autre, plus fraîchement arrivé.

Claire Bénit-Gbaffou, Philippe Gervais-Lambony, Sam Owuor

Ces trois exemples permettent aussi d'insister sur les recouvrements entre les questions de distribution et les questions de reconnaissance. La stigmatisation des étrangers dans le premier cas est bien un refus de reconnaissance de ce « groupe » qui sert à occulter la trop faible justice distributive dans un quartier. A l'inverse, dans le cas de Vosloorus, la reconnaissance des identités de quartier au sein d'une même circonscription permet de résoudre un problème de distribution. Dans le troisième cas, à Nairobi, on voit bien que la justice revendiquée est tout à

³ Voir aussi [chapitre 11](#).

la fois demande de reconnaissance des habitants des bidonvilles et demande de redistribution. Dans tous les cas, on est frappé par le lien fort entre production identitaire, catégories du juste et de l'injuste mobilisées, et type de justice (distributive et/ou de reconnaissance) revendiqué.

Conclusion

L'espace apparaît souvent la clef du passage d'un sentiment d'injustice à une mobilisation collective. Le sentiment d'injustice peut être fort (dans des représentations individuelles, dans des discussions au sein de l'espace domestique ; voire comme un non-dit dans l'espace public) ; le passage à la mobilisation collective requiert l'expression de l'injustice dans un espace public (au sens physique et au sens politique). Cette expression est une « traduction » du sentiment, et non sa reproduction : le degré de contrôle social local, mais aussi les formes d'opportunités politiques, jouent un rôle clef dans la formulation du sentiment d'injustice – la nature de l'injustice dénoncée et la manière dont l'injustice est dénoncée. Interroger les espaces de la mobilisation, espaces collectifs, publics, semi-publics... ou leur absence ; leur nature dans chaque ville et la manière dont ils sont utilisés, sont révélateurs des cultures politiques propres à chaque espace – et au-delà d'une certaine universalité des injustices urbaines dans les villes du sud, la diversité des manières dont ces injustices sont contestées.

Références

AUYERO J, 1999, 'From the client's point of view': how poor people perceive and evaluate political clientelism. *Theory and Society* 28, 297-334.

A BAYAT, 1997. "Un-civil society": The Politics of Informal People. *Third World Quarterly* 18(1), 53-72.

BOLTANSKI L. THEVENOT L. 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483p.

CASTELLS, M 1983. *La question urbaine*. Paris :

CHATTERJEE, P 2004. *The Politics of the Governed: Popular Politics in Most of the World*. New York: Columbia University Press.

DORIER-APPRILL E, GERVAIS-LAMBONY P, (eds), 2009, *Vies citadines*, Paris: Belin.

GERVAIS-LAMBONY P., 2003, *Territoires citadins : Quatre villes africaines*. Paris : Belin.

GLASER D., 2009, Finding space in normative theory: Preliminary thoughts about principles for adjudicating spatial competition. Unpublished paper presented at the CORUS seminar: The Voice of the Poor in Urban Governance, Cape Town: 20-23 Nov.

HOLSTON J., 2008 *Insurgent Citizenship: disjunctions of democracy and modernity in Brazil*. Princeton: Princeton University Press.

JOSEPH I, 1995, *Prendre Place*. Espace public et culture dramatique. Paris : Recherche/IPRAUS.

LEVY J., LUSSAULT M. (eds), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

MATLALA B., 2010a. Going beyond access: paddling waters of socio political mobilisation. Women's resistance to pre-paid water meters in Phiri, Soweto. Wits University, School of Architecture and Planning. Unpublished Masters Thesis.

MATLALA B, BENIT-GBAFFOU C, 2012, Against ourselves – local activists and the management of contradictory political loyalties: the case of Phiri, Johannesburg. *Geoforum* 43 (2), 207–218.

MITCHELL D., 1995, The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public, and Democracy *Annals of the Association of American Geographers*, Volume 85, Issue 1, Pages 108 - 133

MKWANAZI, E, 2010, In search of spaces of public participation: a study of three public fora in Yeoville, Johannesburg. Wits University, School of Architecture and Planning: unpublished Honours thesis.

MOULOUDI H, 2010, La réaction de la société civile dans la production des grands projets urbains au Maroc. *Les Annales de la recherche urbaine* n°106, pp. 48-62.

PACQUOT T, 2009, *L'espace public*. Paris : La Découverte.

SIMONE A., 2004, *For the City Yet To Come: Changing African Life in Four Cities*. Duke University Press, Durham.

TILLY C., 2006, *Regimes and repertoires*. Chicago: University of Chicago Press.

YOUNG I.M., 2000, *Inclusion and Democracy*, Oxford University Press.